

La chalarose, état des observations sur la maladie du flétrissement du frêne

Chalara fraxinea est une maladie émergente du frêne. Elle est apparue en Pologne au début des années 90. Les premiers symptômes en France ont été observés en Haute-Saône en 2008.

❖ Les symptômes visibles consistent en des flétrissements¹ de rameaux, suivis de dessèchements². L'écorce prend une couleur orangée et les pousses meurent³. Le champignon se propageant dans le houppier, on assiste alors à une descente de cime et à l'apparition de nombreux gourmands, eux-mêmes souvent infestés⁴.



M. Goudet



L-M Nageleisen



L-M Nageleisen



L-M Nageleisen

Des nécroses corticales⁵ sont souvent présentes à la base des rameaux morts. Elles peuvent s'étendre à la branche et former des faciès chancreux.

Des nécroses ont également été observées au collet d'arbres adultes⁶ sans qu'il n'y ait forcément de symptômes dans le houppier. L'armillaire était alors présente. Ces nécroses constituent des risques de casses importants.



L-M Nageleisen



G. Douzon

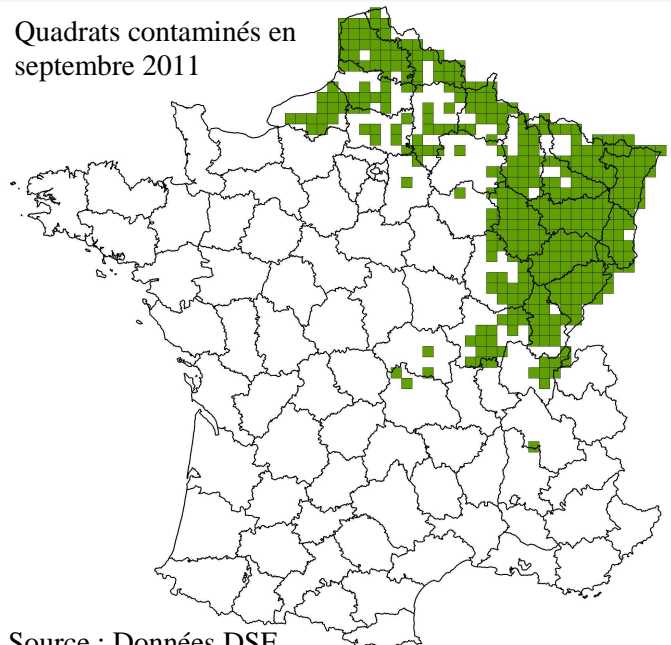
Symptômes

Suivis DSF

❖ Dès l'observation des premiers symptômes en France, le DSF a mis en place un suivi pour évaluer **la répartition et l'évolution de la maladie sur le territoire**. Il s'appuie sur une partition en carrés de 16 km de côté : les quadrats. Un quadrat est considéré comme contaminé dès lors qu'une observation positive y est réalisée.

Ce suivi a permis de fournir rapidement une carte de présence de la maladie. À partir de l'état initial réalisé en 2009, sa mise à jour régulière renseigne sur la vitesse de propagation de la maladie.

Quadrats contaminés en septembre 2011



Source : Données DSF

En zone contaminée, les jeunes tiges (semis ou plants de hauteur inférieure à 2 m) meurent rapidement. Sur les arbres plus âgés, les mortalités s'observent dans les houppiers. Pour mieux comprendre **l'impact du champignon sur les arbres adultes et l'évolution de la maladie**, le DSF a mis en place en 2010 un nouveau suivi concernant les arbres adultes en zone contaminée. Ce suivi, qui s'appuie sur des placettes d'arbres sains ou en tout début de contamination, permettra de mieux évaluer l'avenir des arbres touchés et de mettre en évidence une éventuelle résistance à la maladie. Depuis l'installation des placettes, aucune mortalité n'a été observée.

Les premiers cas de mortalité ont été signalés en 2010 dans les peuplements où les premiers symptômes avaient été observés dès 2008. Les mortalités ont fait suite à des attaques d'insectes secondaires, en particulier **l'hylésine du frêne sur les jeunes arbres et l'hylésine crénelé sur les arbres adultes**.

Voir plaquette « Les scolytes du frêne »

❖ Une étude est menée en complément des suivis DSF avec l'INRA pour mieux comprendre la biologie de *Chalara fraxinea*, ses modes de dispersion et son impact. Toutes les parties de l'arbre ont été étudiées et le champignon a été recherché dans le collet, le houppier, les gourmands, les racines, les pousses... **C.fraxinea peut être présent sur toutes les parties de l'arbre mais uniquement au niveau des nécroses et des pourritures. Le champignon n'a encore jamais été détecté dans le bois sain (aubier ou bois de cœur)**. Si cette absence est confirmée, les grumes purgées de toutes pourritures et branches ou gourmands infectés, pourraient donc ne pas constituer une source de propagation de la maladie, mais le risque persisterait pour les petits bois d'industrie.

❖ Commercialiser et exploiter sans récolter prématurément :

❖ Il est conseillé de récolter les arbres très atteints par la maladie, c'est-à-dire les arbres ayant un **déficit foliaire (ou une mortalité du houppier) supérieur à 50 % et ceux présentant des nécroses au collet**. Par ailleurs, la qualité des grumes ne semble pas altérée par le champignon (hors nécroses). Le **martelage en feuille** permettra de mieux apprécier l'état du houppier. Il devra donc avoir lieu entre le 15 août et la fin septembre, des défeuillaisons précoces ayant été observées ces deux dernières années. Les arbres moins atteints devront être inventoriés de manière à programmer les récoltes ultérieures.

Les récoltes prématurées doivent être évitées pour **ne pas** :

- **accélérer la contamination** par les transports,
- **éliminer** les éventuels individus **résistants**,
- **déstabiliser** les peuplements,
- **saturer le marché** et handicaper les récoltes les plus urgentes,
- créer **l'effondrement des cours**.

Plus d'informations sont disponibles dans la Note de Service DGAL/SDQPV/N2009-8315 et sur le site du Ministère de l'agriculture dans la rubrique Santé et protection des végétaux/Santé des forêts



Adulte atteint depuis 2 ans-2010